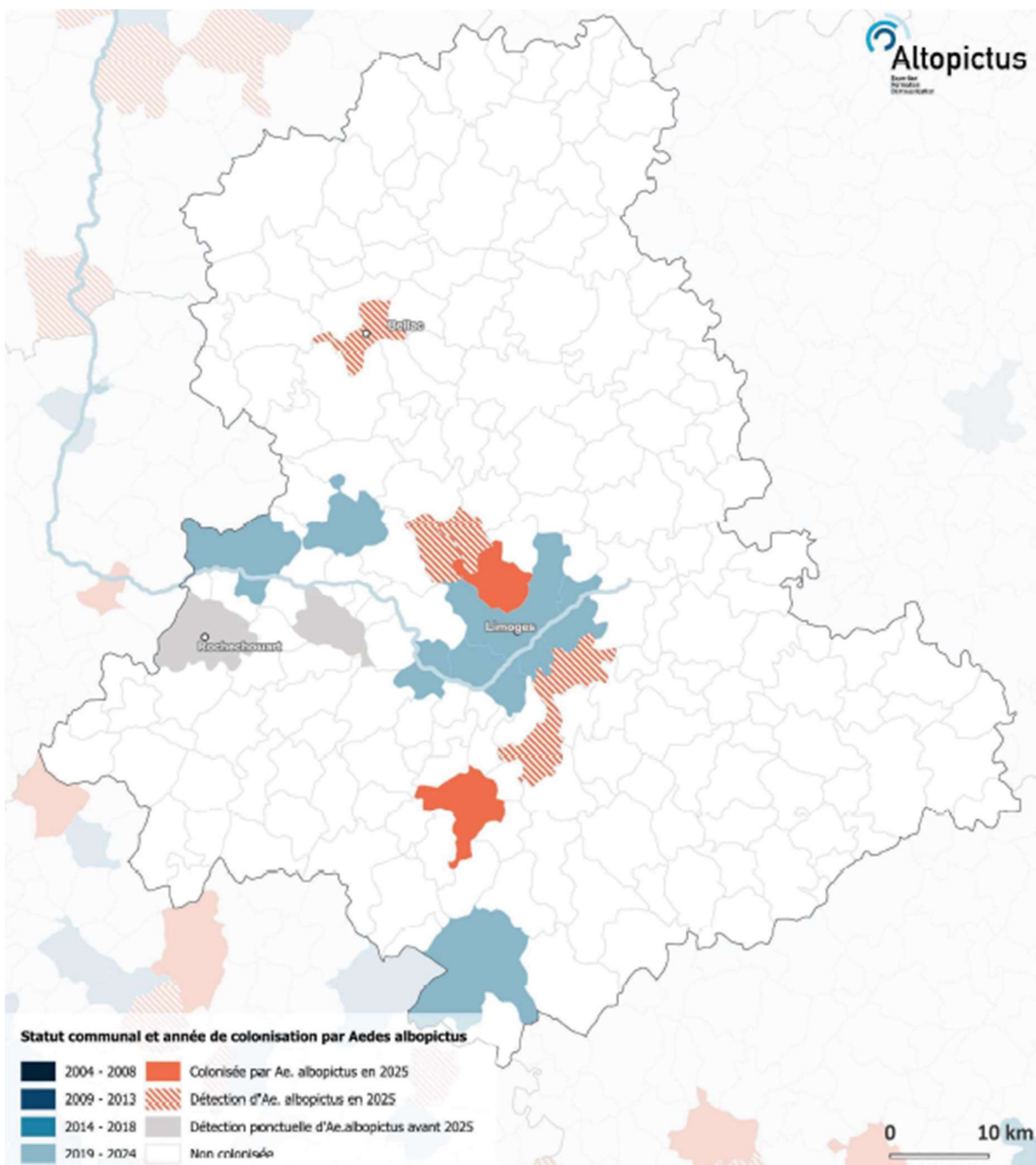




Point de situation dans la Haute-Vienne

Evolution de l'implantation du moustique tigre dans la Haute-Vienne

Depuis 2020, la Haute-Vienne est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur la commune de Saint Yrieix la Perche en août 2020. Actuellement, 11 communes sont colonisées : Le-Palais-sur-Vienne, Aix-sur-Vienne, Limoges, Panazol, Oradour-sur-Glane, Saint-Junien, Isle, Condat-sur-Vienne en 2022, 2023 et 2024, la colonisation s'est poursuivie sur les communes Couzeix et Nexon en 2025.



CARTE HISTORIQUE DE COLONISATION DU DEPARTEMENT PAR AEDES ALBOPICTUS
(SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS/QUALYSE)

Situation épidémiologique 2025 dans le département de la Haute-Vienne

(Source : Santé Publique France - SpF).

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire) qui sont qualifiés **d'arboviroses**. Très nuisant, le moustique tigre d'origine asiatique peut être vecteur de ces virus.

Le moustique tigre n'est pas, en lui-même, porteur du virus mais il en est un vecteur potentiel.

Dans le département de la Haute-Vienne, 11 cas importés de Chikungunya et de Dengue ont été gérés en 2025 par les services de l'ARS-87, contre 12 cas en 2024. Ces cas ont donné lieu, le cas échéant, à des enquêtes entomologiques autour des lieux fréquentés par les patients. La présence du moustique ayant été constatée sur **2 secteurs investigués, 2 traitements** de lutte anti-vectorielle ont donc été mis en œuvre pour la première fois en 87.

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. Pour exemple, l'année 2025 a été caractérisée par un grand nombre de cas importés consécutif aux épidémies de Dengue aux Antilles. **En Nouvelle-Aquitaine, du 1^{er} mai au 8 octobre 2025, 271 cas importés et 153 cas autochtones d'arboviroses** (Chikungunya et dengue) ont été déclarés à l'ARS-NA (données consolidées SpF).

Comme elle le fait depuis 2020, l'ARS assurera au printemps 2026, **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

Organisation de la surveillance du moustique tigre en Haute-Vienne

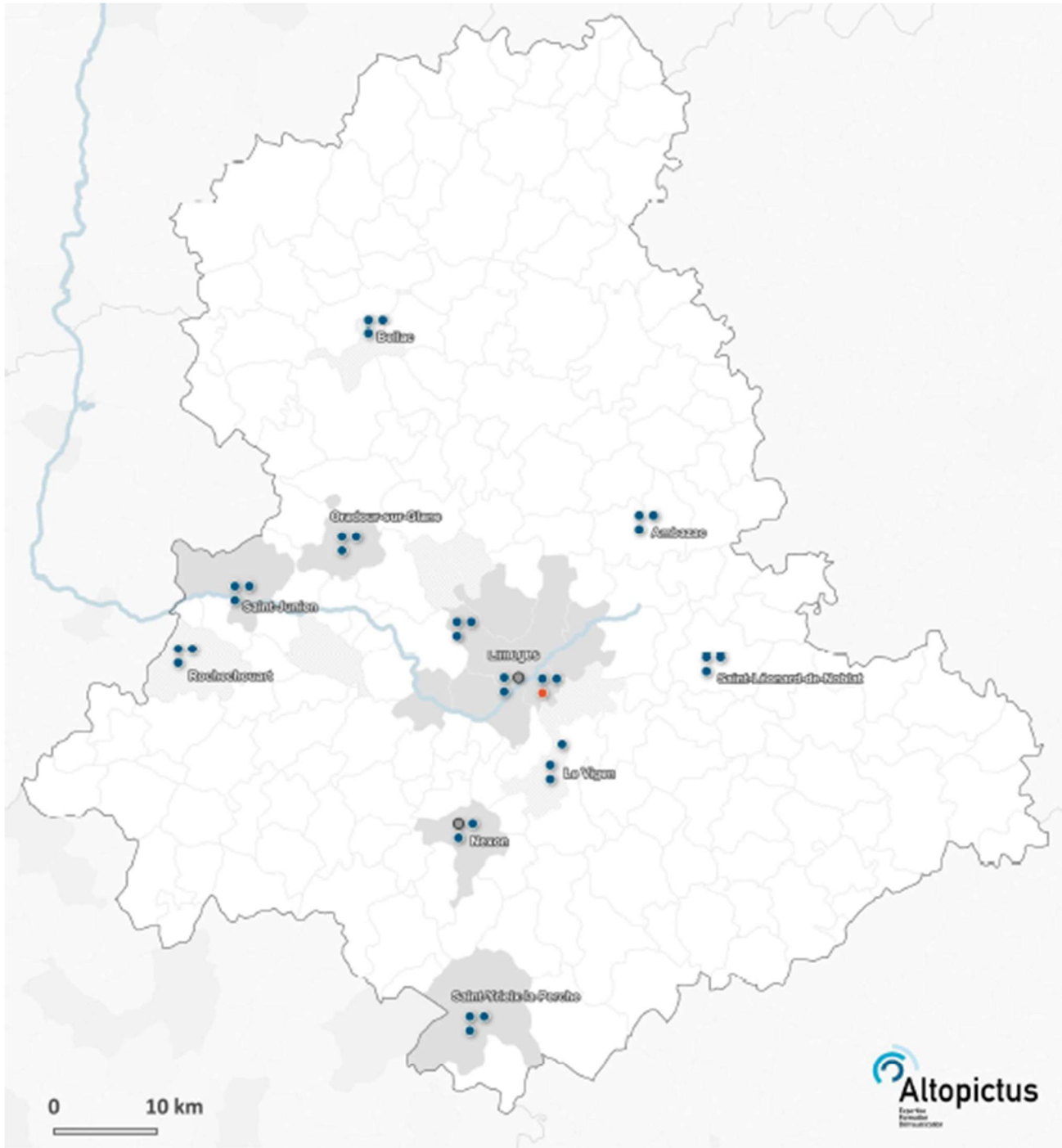
L'ARS assure également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Haute-Vienne, **Altopictus et Qalyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique, de réalisation des enquêtes et des traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché public passé avec l'ARS.

En Haute-Vienne, la surveillance en 2025 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de surveillance de 36 pièges pondoirs** par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, allant du 1^{er} avril au 30 novembre sur les sites suivants :

- **6 communes** : Ambazac, Bellac, Le Vigen, Rochechouart, Nexon et Saint-Léonard-de-Noblat.
- **4 établissements de santé disposant d'un service d'urgence** (sites sensibles) : CHU-HME de Limoges, Polyclinique de Limoges (site de Chénieux), CH de Saint-Junien et CH de Saint-Yrieix-La-Perche.
- **1 point d'entrée du territoire au sens du RSI** (Règlement Sanitaire International) du département : l'aéroport de Limoges-Bellegarde.
- **1 site touristique (le plus fréquenté du département)** : le centre de la mémoire et le village martyr d'Oradour-sur-Glane.

Pour la saison **2026**, les pièges seront positionnés de manière quasi similaire avec l'ajout de la commune de Chalus.

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Haute-Vienne

Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des relevés de pièges

- Relevé négatif
- Relevé positif
- Absence de donnée

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025 DANS LE DÉPARTEMENT
(SOURCES : QUALYSE ET LDA23 - RÉALISATION :ALTOPICTUS)

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif **de veille citoyenne** (<https://signalement-moustique.anses.fr/>) permettant à chaque citoyen de signaler la présence supposée du moustique. En 2025, ces signalements citoyens sont au nombre de **8 nouveaux signalements sur des communes non colonisées (75% correspondait bien à du moustique tigre)**. En Haute-Vienne, la participation citoyenne en 2025 a été en hausse de mai à août, puis en diminution jusqu'à la fin de la saison. Ce taux de participation peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population notamment celle de la Métropole de Limoges.

En 2025, suite aux investigations menées après les signalements citoyens et/ou après la positivité d'un piège pondoir du réseau de surveillance, deux nouvelles communes ont pu être détectées et considérées comme colonisées, Couzeix et Nexon. Il est important d'indiquer que c'est majoritairement grâce aux signalements citoyens que les communes ont pu être identifiées.

Il est donc essentiel que la promotion de la plateforme de signalement moustique par les collectivités notamment se poursuive et s'intensifie sur le territoire du 87.

Pour rappel, une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- *des oeufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;*
- *la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;*
- *la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.*

Information et mobilisation sociale

- **Plusieurs actions ont été financées par l'ARS et mises en place dans les communes colonisées :**
 - Ces communes ont bénéficié de la formation de référents communaux par la société Altopictus (opérateur de l'ARS), sur ce thème émergent. Ces référents ont pour rôle d'être les interlocuteurs des mairies sur le moustique tigre et de sensibiliser les citoyens aux bons gestes de lutte et de prévention.
 - Dans ces communes, les référents ont mené des actions de porte à porte réalisées chez les citoyens habitants le quartier infesté par le moustique tigre, avec l'appui de la FREDON NA.
- **Poursuite du travail avec l'aéroport de Limoges**, point d'entrée du territoire au sens du règlement sanitaire international, avec la participation de la ville de Limoges et de la préfecture, qui a permis d'aboutir à la prise d'un arrêté préfectoral début 2025 relatif à la surveillance et la lutte du moustique tigre sur ce site et ses alentours.
- **La Haute-Vienne est dotée de 3 contrats locaux de santé (CLS)**, Pays de Saint Yrieix, communauté de communes Limoges Métropole-Limoges, communauté de communes du Haut Limousin en Marche, dans lesquels sont inclus une fiche relative à la lutte contre ce moustique. Cette fiche comprend des actions à mettre en œuvre sur le territoire du CLS, notamment en termes de mobilisation sociale.
- **Formation des Etablissements de Santé dotés de services d'urgence** sur ce risque émergent en 2025 par Altopictus.

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Haute-Vienne



- **Réalisation d'un webinaire d'une journée "Moustique tigre : ne baissons pas les bras ! - Maintenir la mobilisation sociale dans la durée » pour mieux lutter contre sa prolifération à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le 16 octobre 2025.** Animé par l'association Graine Nouvelle-Aquitaine, avec le concours d'experts plus de 100 personnes ont participé, et les retours ont été très positifs, tant sur la pertinence des propos des intervenants, que sur l'intérêt des ateliers et des échanges. L'ensemble des documents relatifs à ce webinaire (contenus, synthèses graphiques humoristiques, enregistrements...) sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine : [Moustique tigre - GRAINE Nouvelle-Aquitaine \(graine-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://graine-nouvelle-aquitaine.fr). Ce site, riche d'informations, met également à disposition des outils de lutte contre le moustique tigre, avec des solutions concrètes.
- **2 réunions grand public à Limoges**, coanimées par Altopictus-ARS.
- **Mise à disposition de l'exposition ARS « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition ».** Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). La délégation départementale de l'ARS incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. Réservez-vite l'exposition en adressant votre demande à ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr
- **Le communiqué de presse et le dossier de presse régional** sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le **kit de communication pour les collectivités** (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore !
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

Chiffres clés 2025 sur les enjeux et la situation dans la Haute-Vienne

Surveillance du moustique dans la Haute-Vienne en 2025 :

- **36 pièges pondoirs** de surveillance répartis sur le département
- **49 signalements citoyens** reçus et expertisés grâce à la surveillance citoyenne **depuis 2020 (dont 8 pour 2025)**
- **Passage de 9 à 11 communes colonisées en 2025** : les 3 villes les plus peuplées du département étant colonisées, **plus de 50 % de la population départementale est potentiellement exposée à cette nuisance et ce risque.**

Surveillance épidémiologique dans la Haute-Vienne en 2025 :

- **7 cas importés de chikungunya et 4 cas importés de Dengue (dont 1 de passage) gérés.**
- **11 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas.
- **2 traitements de démoustication à visée sanitaire** (après enquêtes positives).

Perspectives 2026 :

- Maintien de la **surveillance renforcée** du moustique sur le département 87 avec un réseau de 36 pièges pondoirs à partir du 1^{er}/04 au 30/11/2026.
- **Formations de référents communaux** dans les communes colonisées et **actions de mobilisation sociale** (porte à porte dans les quartiers détectés) avec l'appui d'un opérateur pour les communes récemment colonisées.
- Poursuite de la **mise à disposition de l'exposition ARS** « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition » pour les collectivités et l'aéroport de Limoges.
- **Plusieurs enquêtes de primo infestations** sur les communes **de Bellac, Couzeix, Nexon, Nieul, Le Vigen, Saint Gence et Feytiat** à la suite des signalements positifs (pièges et citoyens) pour tenter de limiter la prolifération du moustique la première année après leur détection en 2025.
- Poursuite de la **promotion de la plateforme signalement moustique** notamment par le biais des communes non infestée à ce jour, l'objectif étant d'inviter la population de ces communes à signaler la présence du moustique dès suspicion.

Contact presse

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

